

REGLEMENT INTERIEUR AUTO-ECOLE ECE - PYRAMIDE

Ce règlement s'applique à tous les élèves inscrits dans notre école de conduite.

1 - LE CONTRAT

L'élève devra se tenir au contrat qu'il aura signé. Dans le cas contraire, ce dernier sera cassé et l'élève ne sera plus admis en cours à l'auto-école.

2 - LES LECONS

A chaque leçon de conduite l'élève devra avoir en sa possession son livret d'apprentissage. Dans le cas contraire, la leçon ne pourra avoir lieu et sera facturée normalement.

3- LE RESPECT D'AUTUI

Tout élève de l'auto-école sera tenu de respecter l'enseignant et les autres élèves. Aucune moquerie ou insulte ne seront tolérées. Tout élève qui aurait un comportement désobligeant se verra remettre son dossier de permis de conduire contre le paiement du solde de formation.

Que se soit pour les leçons de code ou de conduite, chacun devra se présenter dans une tenue propre et appropriée.

4 - LES LOCAUX

Il est interdit de fumer, de manger ou d'utiliser un téléphone portable dans les locaux de l'auto-école ou dans le véhicule.

5 - LE MATERIEL

Chacun devra respecter le matériel qui lui est prêté ainsi que le véhicule. Toute détérioration sera facturée à l'élève ou son représentant légal si ce dernier est mineur.

6 - LES HORAIRES

L'élève sera tenu de respecter les horaires de code ainsi que ceux de conduite convenus avec les enseignants. Une leçon de code ou de conduite comptant un retard sera facturée dans sa totalité.

En cas d'indisponibilité, l'élève devra prévenir l'auto-école au moins 48 h à l'avance. Dans le cas contraire, la leçon sera facturée sauf excuse valable justifiée par un document écrit.

7 - LA PRESENTATION AUX EXAMENS

La décision d'être présenté à l'examen sera prise par le responsable d'établissement lorsqu'il jugera le niveau de l'élève suffisant pour se présenter.

L'élève sera présenté à un inspecteur du permis de conduire nommé par l'Etat. Il convient donc de se présenter dans une tenue propre et correcte. De même, qu'il convient de respecter cette personne et de ne pas aller à l'encontre du résultat annoncé.

8 - RESTITUTION DE DOSSIER

La restitution d'un dossier à la demande de l'élève se fera sous condition d'avoir réglé toutes les prestations effectuées par l'élève.

Tout élève ne respectant pas ce règlement intérieur se verra remettre son dossier contre le paiement de son solde de formation et sera exclu de l'auto-école.

Le responsable d'établissement,
Stella CALLOUX.